

I S E R E



Commune de Gières

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision N° 1



II - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'AGENCE
D'URBANISME
de la région grenobloise



Atelier Franck HULLIARD Architectes Urbanistes - Atelier Bernard POCHON Architecte Urbaniste - Novembre 2006

Gières, un territoire d'interfaces aux portes de l'agglomération.

La commune de Gières se singularise par sa situation géographique, celle d'un territoire d'interfaces multiples ; entre ville et nature, entre massifs de Belledonne et Chartreuse, entre l'agglomération grenobloise et la vallée du Grésivaudan.

Il convient donc de définir en terme d'enjeux, les territoires qui relèveront de l'agglomération d'une part, et de la commune d'autre part ; l'objectif étant de réfléchir les projets en bonne intelligence pour favoriser les complémentarités, mettre en place des hiérarchies et gérer les interactions de manière cohérente entre les programmes relevant de l'agglomération et ceux relevant de la commune.

Il s'agit ainsi, dans le cadre de ce projet d'aménagement et de développement durable (PADD), de définir le positionnement de Gières à ces différentes échelles. Cela suppose de raisonner en terme de stratégie, afin de promouvoir un développement urbain harmonieux, équilibré, qui préserve les éléments de singularité du cadre environnemental tout en proposant de nouveaux services et de nouvelles perspectives de croissance et de développement aux giérois.

Ainsi, il apparaît que l'ensemble de ces enjeux s'exposent en terme :

- d'identités,
- de relations et de liaisons,
- de sites et/ou secteurs.

et s'objectivent à une double échelle, celle de l'agglomération et celle de la commune.

Sur la base du diagnostic communal, du diagnostic environnemental et des objectifs de la commune, le PADD s'appuie sur les thématiques suivantes :

1 - Un équilibre à préserver entre urbanisation et espace naturel/agricole qui s'appuie sur la valorisation et la préservation des composants paysagers du territoire

Le territoire communal est, dans l'ensemble, composé de terroirs diversifiés (montagneux, de plaine, ...). Par ailleurs, la structure morphologique du noyau ancien montre une concentration du bâti en pied de coteau, au débouché du vallon encaissé du Sonnant, sur une route ancienne.

Par les contraintes naturelles (versants raides, zones inondables, versant à l'ombre, ...), la commune a été préservée du phénomène d'étalement et de mitage bâti tout en disposant aujourd'hui encore d'espaces de respiration proches des quartiers d'habitat.

La présence d'espaces naturels et agricoles de grande échelle à proximité immédiate du tissu bâti permet un rapport visuel et physique entre l'espace urbain et l'espace naturel.

L'importante perception des massifs montagneux de la Chartreuse et de la Chaîne de Belledonne renforce cette proximité de l'élément naturel avec la ville.

Paysage urbain

Le dialogue entre espace bâti et parcs publics ou privés est aujourd'hui un élément fondamental de l'identité de Gières qu'il convient de protéger et de valoriser (ex : ancien projet de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager du Domaine Universitaire, devenu charte graphique). Le maintien des espaces jardinés ou naturels interstitiels au cœur du tissu urbanisé contribue à la valorisation de l'image de **Gières** : « **ville-parc** ».

Les **espaces publics** participent à la **qualité de vie** de Gières. Il faudra améliorer et requalifier ces espaces (Grand'Rue et place de la République) afin de créer des espaces d'échanges.

La préservation du caractère traditionnel du bâti (au Mûrier et certaines fermes proches du centre) participe à la valorisation du centre et de fait, à la vie de quartier.

C'est à travers ces rapports de proximité, avec ce positionnement géographique du centre ville en piémont, entre montagne et plaine de l'Isère, que se traduit l'importance/l'identité du cadre de vie giérois.

Grand paysage

La plaine de l'Isère (Plaine des Voûtes) avec les berges de l'Isère, les prairies de montagne du Mûrier sont les éléments constitutifs du paysage.

La sauvegarde du patrimoine paysager s'exprime donc par la permanence des différentes pratiques agricoles présentes sur la commune.

Orientations :

la préservation du « patrimoine paysager », (outil de mixité et cohésion sociale)
:

Sur la base de ce potentiel paysager et des corrélations qu'il établit avec les modes de développement urbain, les orientations caractérisant le PADD s'appuient sur :

- la préservation des grandes entités naturelles et agricoles (Coteaux boisés / le Mûrier, les berges de l'Isère, et la plaine de l'Isère : zone agricole des Voûtes),
- la mise en exergue et le maintien des éléments paysagers significatifs aujourd'hui : boisements de versant structurants, berges du Sonnant, parcs ornementaux, ...
- l'affirmation / confortement du caractère rural et le paysage ouvert par le maintien de l'activité agricole est une orientation essentielle. Il s'agit d'assurer les conditions nécessaires à la bonne marche des exploitations agricoles. Question de la relocalisation d'une exploitation agricole suite à l'arrivée du tramway, maison de l'agriculture ?
- l'entretien des sentiers de promenade/ randonnée (projets de nouveaux sentiers en cours : SIPAVAG). A ce titre, l'espace de la plaine des Voûtes doit être considéré comme un espace récréatif informel dont il convient d'encadrer l'évolution et les usages (peut on parler de Parc Naturel Urbain (PNU) ?).
- la valorisation des berges des ruisseaux (berges du Sonnant au niveau de la Combe) avec intégration des enjeux de sécurité (risques d'inondations torrentielles notamment). Cela suppose, dans le même temps, une gestion adaptée (qui doit rester raisonnée pour garantir

les potentialités écologiques des cours d'eau) de la végétation rivulaire, ce qui permettrait l'enlèvement des embâcles dangereux.

- sous réserve d'une faisabilité hydraulique, une reconquête du Sonnant (canalisé ou recouvert) ainsi qu'un aménagement plus écologique et paysager du bassin de rétention seraient souhaitables.

Les objectifs en terme de développement durable portent en priorité sur :

- La gestion et valorisation des ressources (eau, espace, etc...) rejoignent celles des espaces naturels à travers :
 - l'organisation des eaux pluviales et de l'assainissement,
 - la valorisation du potentiel boisements pour le bois-énergie,
 - la mise en valeur des berges du Sonnant permettrait d'améliorer la qualité biologique du cours d'eau, mais aussi, par un traitement adapté de la végétation, de requalifier l'aspect paysager de ses berges et de renforcer la fonction sociale de cet espace qui aurait alors une fonction « d'espace vert aquatique ».
- La gestion des risques naturels est une priorité.
- A travers la mise en valeur du paysage urbain ou local, c'est le maintien ou l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de la vie sociale du quartier.

2 - Des polarités communales en devenir ou à conforter, et des secteurs/quartiers à restructurer

Les polarités structurant le territoire communal sont définies par les équipements qui concentrent des populations et génèrent du trafic. Le centre ville accueillant les fonctions administratives, commerciales et culturelles est le pôle majeur.

Confortement des polarités : enjeux

La requalification du centre urbain doit s'appuyer sur des enjeux internes : meilleure visibilité des équipements (administratifs, culturels, ...), dynamique commerciale à maintenir, ouverture et renforcement des liaisons avec les autres quartiers.

La polarité du secteur de la gare est capitale. En effet, les équipements que représentent la gare, l'arrivée du tramway et la plaine sportive vont générer une attraction multiple dans ce secteur. Il s'agit alors d'ouvrir la gare sur la ville : ceci doit permettre de faciliter l'usage de cet équipement et d'intégrer ce pôle comme faisant partie du centre urbain (dans la continuité du centre ancien).

Les secteurs à structurer

Le Japin, secteur excentré, ainsi que le quartier du Port dans une moindre mesure, sont des sites à relier et à structurer afin de redonner une cohésion au tissu. Le secteur du Mûrier présente une problématique différente : il convient d'y limiter/encadrer l'urbanisation et de prendre en compte les risques naturels et les questions d'assainissement.

Orientations :

la mise en œuvre d'un nouvel équilibre entre les polarités communales et les quartiers

- L'amélioration du fonctionnement urbain du centre ville et une meilleure perception de celui-ci seront permis par la restructuration des immeubles de part et d'autre de la rue Victor Hugo au droit du carrefour avec la Grand rue (commerces, locaux professionnels et logements) et l'extension du marché rue Victor Hugo et esplanade du 8 mai 1945.
- La revalorisation des espaces publics avec la restructuration du front de la place de la République, opération groupe scolaire (commerces, locaux professionnels et logements) et la requalification de la Grand' rue (réhabilitation de logements anciens : opération projetée Grand'Rue, autres à définir, ravalement de façades, ...) donnent une ouverture du centre sur « l'extérieur ».
- Conjointement, la protection des éléments caractéristiques du paysage giérois (maisons bourgeoises, murets de pierres, parcs, traversières, ...) contribue à réaffirmer la dimension identitaire de la commune.
- L'aménagement potentiel du secteur Petit Jean (à définir : équipements publics, lieux de rencontre, habitat...) permet une « couture » urbaine jusqu'à la gare tout en proposant des espaces publics.
- Et le développement d'un ensemble de logements avec locaux d'activités au rez-de-chaussée et habitat individuel autour de la gare (secteur de l'ancien terrain de football Paul Bourgeat) constitue un « pôle de vie » qui équilibre le centre de Gières. Il est nécessaire de relier le centre ville historique en direction du Nord de la commune afin d'intégrer progressivement le développement urbain récent.
- Le renforcement de la vie sociale avec l'implantation de la Plaine des Sports (équipement structurant) dans le quartier du Port, peut être conforté encore par le développement d'un secteur d'habitat de moyenne densité contigu à l'habitat existant.
- Une liaison cyclo-piétonne (rue de la Fontaine) est envisagée pour relier le Japin au centre ville, ainsi qu'une passerelle sur l'Isère désenclavant la boucle de la Taillat (commune de Meylan) afin d'ouvrir ce secteur. Toutefois, les objectifs généraux portant sur le Japin sont à préciser dans le cadre de l'étude intercommunale Porte Est de l'agglomération, menée par la METRO.

Les objectifs en terme de développement durable portent en priorité sur :

- La **gestion de l'espace** : une gestion mesurée des terrains, c'est une économie de la ressource primaire (l'espace) qui permet un « effet de chaîne ».
En effet, en **densifiant l'urbanisation et en mélangeant les fonctions**, on offre une meilleure répartition/accessibilité des services. Cela contribue aussi à une **mixité sociale**, source d'échanges et de dynamisme de quartier.
 - * De plus, favoriser la densification urbaine facilite le raccordement à l'assainissement collectif.
 - * Les opérations d'urbanisation, augmentant l'imperméabilité des sols, devront s'accompagner de mesures de gestion des eaux pluviales adaptées.
 - * Au Mûrier, l'urbanisation sera limitée et encadrée compte tenu des difficultés d'assainissement.
 - * Par ailleurs, une meilleure gestion de l'espace (rénovation de l'habitat, densification, ...) limite les déplacements automobiles (consommateur d'énergie et producteurs de nuisances).
- Enfin, les différentes actions d'aménagement et de requalification du centre doivent permettre d'encourager le **développement économique local**.
- Parallèlement, des actions doivent être menées en terme de gestion et limitation de production des déchets, et dispositions pour **réduire les nuisances sonores** qui dévalorisent/affaiblissent la qualité de vie.

3 - Un maillage des liaisons inter-quartiers et quartiers/centre ville à développer et à qualifier

La commune propose un cadre de vie de qualité aux portes de l'agglomération grenobloise. Celui-ci mérite d'être valorisé par des liaisons plus nombreuses, notamment les liaisons douces. Le maillage des liaisons piétonnes reste encore à développer afin de favoriser les échanges, sécuriser et faciliter les accès aux équipements et enrichir les parcours de découverte du territoire (plaine des Voûtes).

Les enjeux principaux sont :

- La limitation de la circulation automobile et la réduction des pollutions liées aux transports, avec le développement des modes de transport doux,
- La sécurisation des déplacements,
- L'amélioration du réseau viaire existant.

Orientations : du parcours fonctionnel au parcours de loisirs

En terme de développement et de requalification des liaisons, les orientations caractérisant le PADD s'appuient donc sur :

- L'amélioration et le rétablissement de continuité des liaisons douces concernent le centre-ville et les quartiers du Port et du Chamandier. La réalisation d'un cheminement cyclo-piétonnier entre le centre-ville et le Japin est prévue.

- La mise en place d'une armature de liaisons douces se traduit par la préservation et la mise en valeur de l'offre détente/loisirs que constitue le réseau de cheminements (chemins communaux notamment) sur les secteurs du Mûrier et de la plaine des Voûtes.

- La sécurisation des déplacements passe par l'aménagement et la requalification de l'avenue de la Combe, de la rue de la Fontaine et de la Grand'Rue, et de voies bénéficiant d'emplacements réservés au PLU. La suppression de passages à niveaux est aussi un objectif (à terme : création d'une passerelle piétonne au niveau du square des Alpilles).

- La création de voies nouvelles, conjuguée à l'utilisation des nouveaux itinéraires cyclo-piétonniers, doit aussi permettre de soulager les difficultés de circulation automobile actuelles. Cela permet également de poursuivre la structure viaire au nord de la commune, permettant une meilleure hiérarchie du réseau actuel :

- avec la voie de liaison inter-quartiers, périmétrique au Port. Fermée au transit le dimanche, cette nouvelle voirie (incluant déplacements piétonniers et cyclables) assurant la desserte de la plaine des Sports et du secteur d'habitat du Port, se raccordera à l'échangeur de la rocade Est et à l'avenue de Vignate grâce à un nouveau carrefour.
- une voie de desserte, plus courte, reliant la plaine des Sports à la rue de l'Etang (voie en impasse), est associée à la précédente.
- le gabarit de la rue de l'Etang est réduit, passant à sens unique, avec l'arrivée du tramway.

Enfin, dans l'hypothèse d'un transport par câble entre Chamrousse/Uriage/Grenoble, il faut envisager un prolongement de la ligne de tramway vers la gare téléphérique (située au Japin ?, à Murianette ? À Domène ?).

4 - La valorisation des entrées sur le territoire communal

L'espace de transition entre Saint-Martin-d'Hères et Gières (entrée Ouest) est lié à une image routière avec la rocade Est et l'autopont de la route vers Chamrousse, axe routier qui accuse aujourd'hui une rupture forte entre le quartier du Chamandier et le centre ville.

Les objectifs/enjeux concernant l'entrée Ouest sont : d'améliorer la qualité de vie des habitants en supprimant les nuisances liées à l'autopont, de réduire l'effet de coupure tout en gérant une fluidité de trafic dans la traversée de Gières, de revaloriser l'image de Gières, d'améliorer les liaisons tous modes entre quartiers et centre, et de conforter le centre.

L'entrée Sud présente des problèmes de sécurisation et d'accessibilité au centre. Le contrôle du trafic ainsi que l'amélioration de l'image du centre sont des objectifs complémentaires.

A l'Est, la séquence est marquée, à l'échelle du grand paysage, par le passage d'un espace rural à une ambiance plus urbaine. Cette séquence, lieu de pincement rapprochant l'Isère du versant abrupt de Belledonne, positionne le territoire communal comme l'un des composants de la porte Est de l'agglomération grenobloise. A ce titre, la dimension qualitative du paysage autour du Japin est déterminante. Une des orientations consiste dans le maintien de la coupure verte et le sens qu'on lui donnera. Toutefois, les objectifs généraux de l'entrée Est sont à préciser dans le cadre de l'étude intercommunale Porte Est de l'agglomération.

Orientations : différentes échelles pour les entrées de ville/entrées d'agglomération

- **Entrée Ouest** : A moyen terme, des aménagements ponctuels de transformation/renouvellement de l'existant sont envisagés (limitation des nuisances liées à l'autopont...), permettant d'améliorer la qualité de vie dans ce secteur. La restructuration de l'espace des tennis municipaux de la Roseraie -laissés vacants avec l'arrivée de la Plaine des Sports- doit être envisagée dans le cadre d'une vision globale et à long terme de l'entrée ouest.

A long terme, le passage en souterrain de la RD 524 après démolition de l'autopont -ou toute autre solution répondant à l'objectif-, permettra de connecter le centre avec le reste de la commune -surtout le Chamandier- tout en créant un véritable nouveau quartier de ville. Cet aménagement autorisera une restructuration de toutes les infrastructures voisines et espaces publics connexes.

Enfin ce travail à échelle globale doit mettre en perspective l'aspect habitat en impliquant une opération de rénovation urbaine sur périmètre élargi, mixant logements, activités tertiaires et équipements centraux.

- **Entrée Sud** : A court terme, un aménagement comprenant la création d'un giratoire, la création de stationnements et un aménagement paysager des délaissés doivent permettre de sécuriser et d'améliorer les perceptions de l'entrée sud de Gières.

- **Entrée Est** : Le quartier du Japin doit être relié au centre par un cheminement cyclo-piétonnier. Dans le même temps, la question du maintien de l'école ou du regroupement de l'établissement au centre-ville se pose. L'aménagement d'un équipement sportif sur la plaine de jeux du Japin permettrait un équilibre en équipements sportifs à la disposition de tous.

Une liaison passerelle avec la boucle de la Taillat peut constituer une liaison intéressante entre la partie est de Gières et la commune riveraine mais peu accessible : Meylan.

Le relogement d'une exploitation maraîchère (déplacée suite à l'arrivée du tramway) a eu lieu dans le secteur du Marais. Plus largement, la fonction ou le rôle, encore non clairement défini, de la « coupure verte » avec Murianette devrait être précisé (ré-affirmé ou débords des activités de Murianette ?) à travers l'étude de prospective Porte Est de l'agglomération grenobloise.

Les objectifs en terme de développement durable portent en priorité sur :

- La **qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores** semblent les objectifs prioritaires concernant le réseau viaire et les entrées de ville. Aux abords des entrées de ville : les infrastructures dominant sur le reste du bâti (autopont, rocade, etc.), et sont des sources majeures de nuisances. Le **développement des liaisons douces** (création de liaisons cyclables) et **l'optimisation des transports en commun** (avec l'arrivée du tram) doivent permettre de répondre à cet objectif. Ces actions seront mises en place parallèlement à l'application des mesures de réduction du bruit (application de la loi).
- La **gestion du risque pollution** apparaît également dans les objectifs environnementaux. En effet, la surveillance du transport de matières dangereuses possible à Gières par fer et par la route doit être prise en compte.
- De la même façon, la **sécurisation des déplacements** (suppression de passages à niveaux, ralentissement de la circulation..) est primordiale.
- Enfin, **la gestion de l'espace** est le thème essentiel à la base des actions : l'aménagement des entrées de ville répond à la logique d'agglomération (équipements, densité...) mais les actions locales comme l'organisation du stationnement est aussi une rationalisation de l'espace.

5 - Privilégier une approche qualitative sur les sites d'activités

Gières est impliqué dans des logiques de développement économique à la fois locales (zones d'activités du Pied de Gières et du Comoë) et plus globales avec influence d'agglomération (ZA de Mayencin I et II).

Aujourd'hui, le territoire de Murianette, commune voisine, porte de forts enjeux de développement pour de nouveaux sites économiques (inscrits comme tels dans le Schéma Directeur).

Dans une démarche globale, il ne faut pas négliger l'implication potentielle du secteur du Japin à travers les réflexions sur l'entrée est de l'agglomération grenobloise (projet de zone d'activités économiques, pôle d'habitat...). Ces perspectives d'évolution sont envisagées dans le cadre de l'étude de prospective Porte Est de l'agglomération grenobloise.

Orientations : une exigence portée sur la qualité et le contenu des zones d'activités

Concernant les espaces d'activités, les orientations caractérisant le PADD s'appuient sur :

1 - le potentiel de renouvellement et de restructuration des zones de Mayencin I et II dans le cadre de la mutation progressive du secteur Mayencin et Gabriel Péri (Saint-Martin-d'Hères) avec l'arrivée du tramway (porte Est de l'agglomération). Il est nécessaire d'accompagner/encadrer cette évolution avec une diversification des activités lors du renouvellement (pour Mayencin I) et en associant une démarche qualitative à travers la mise en place de liaisons douces (cyclo-piétonnes (ex : avenue de Vignate)) et d'amélioration de la signalétique. Cette démarche prendra également la forme d'une charte paysagère.

2 - un projet de « clarification » des zones artisanales où existe une mixité habitat / activités. Cette problématique concerne les ZA du Comoë et du Pied de Gières. En effet, à la création de ces ZA, la construction d'une habitation liée à l'implantation d'une activité économique était autorisée (ex : logement pour l'artisan). Cette disposition a entraîné une mutation progressive de certains ateliers : des locaux d'activités ont disparu au profit de l'habitation seule. Des problèmes de voisinage (nuisances de tous types, juxtaposition des flux de circulation,...) sont causés par cette mixité de fonctions.

Les dispositions du cadre réglementaire devront donc intégrer cette problématique en recherchant une meilleure adéquation entre ces différentes fonctions et notamment en distinguant clairement des secteurs de mixité et des zones économiques où l'habitat n'est plus autorisé. Par ailleurs, l'implantation d'activités soumises à autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) y sera interdite.

D'autre part, dans un contexte de forte pression foncière, la demande de terrains pour l'activité locale (artisans) reste difficile à pourvoir. Dans le but d'optimiser les espaces d'activités, les terrains et locaux vacants dans ces ZA seront réutilisés pour l'activité artisanale afin de favoriser le développement économique local. Parallèlement, il faut prendre en compte le transfert ou l'extension possible des ateliers municipaux, actuellement à l'étroit dans la ZA du Comoë.

Enfin, l'extension/transfert de la déchetterie devra être étudiée en lien avec Saint-Martin-d'Hères et la METRO.

Les objectifs en terme de développement durable portent en priorité sur :

Les activités économiques de Gières sont variées. Celles-ci possèdent des problématiques et caractéristiques qui leur sont propres. Pourtant, des objectifs communs en terme de développement durable les rassemblent.

- La **ressource énergie** est la base de toute activité. Les efforts à fournir concernant cette ressource sont importants. Ils peuvent se traduire par des mesures de mise en place de chauffage urbain quand celui-ci est proche (ex : entrée ouest de Gières, Mayencin I et II). Un raccordement au réseau, qui s'arrête en limite de commune, contribuerait à réduire

les émissions de CO₂. Il conviendrait également de privilégier/favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments publics.

- Une **meilleure gestion des déchets** est également un objectif à atteindre. Le tri des déchets industriels doit être systématique et une action de cet ordre est à mener pour les déchets agricoles. Par ailleurs, une valorisation des déchets verts devrait compléter ce système.

6 - Intégrer l'équipement Domaine Universitaire comme un quartier de Gières

Le campus manque de visibilité et reste éloigné des services et de l'animation du centre-ville de Gières. D'autre part, on constate une pénurie de logements étudiants.

Objectifs :

- Développer l'offre de logements étudiants en relation avec l'offre de transports en commun (TC).
- Améliorer la lisibilité de l'entrée 3 du campus et développer des liaisons TC et modes doux de façon générale, et avec le centre et la gare particulièrement (diminution du trafic automobile). Accroître l'attractivité du parc-relais et limiter le phénomène relais sur le campus.
- Maîtriser et valoriser le patrimoine architectural et paysager.
- Protéger le campus vis-à-vis du risque inondation.
- Développer le concept de parc urbain.

Orientations :

relier le Campus avec le centre de Gières et favoriser les échanges :

- Les réflexions d'aménagement du pôle Gare prendront en compte le Domaine Universitaire avec la mise en place d'un programme de logements vers la gare.
- La requalification de l'entrée 3 entre l'échangeur de la rocade et le giratoire de l'avenue de Vignate est prévue. Les liaisons TC et modes doux avec la gare et le centre accompagneront ces aménagements.
- La mise à jour du Plan de Composition Urbaine, la rédaction d'un règlement de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (type ZPPAUP) ainsi qu'une étude relative aux modalités économiques de fonctionnement et de valorisation du campus seront mises en place.
- Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Isère amont est en cours d'élaboration : une version provisoire est en application depuis janvier 2006.
- Le développement des activités de loisirs s'appuiera sur la valorisation du patrimoine, les continuités vertes avec les parcs voisins (Taillat, Ile d'amour, Sablons). Des liaisons douces enjambant l'Isère, le développement du réseau de pistes cyclables et d'itinéraires thématiques (sport et culture) favoriseront l'utilisation sociale et dominicale du réseau viaire et des espaces verts.
- Création du Plan Local de Déplacements (PLD) et du Plan de Déplacement des Administrations (PDA)

Les objectifs en terme de développement durable portent en priorité sur :

- La mise en valeur et l'ouverture du Domaine Universitaire comme parc urbain.
- La favorisation de l'utilisation d'énergies renouvelables lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments publics.
- La limitation des déplacements est favorisée par : une meilleure accessibilité (sécurisation des déplacements vers l'avenue de Vignate, création de liaisons douces...) et des logements plus proches du Domaine Universitaire tout en étant raccrochés au centre-ville (cf : pôle Gare). Ces actions contribuent à une amélioration de la qualité de l'air.

Carte de synthèse du PADD :

